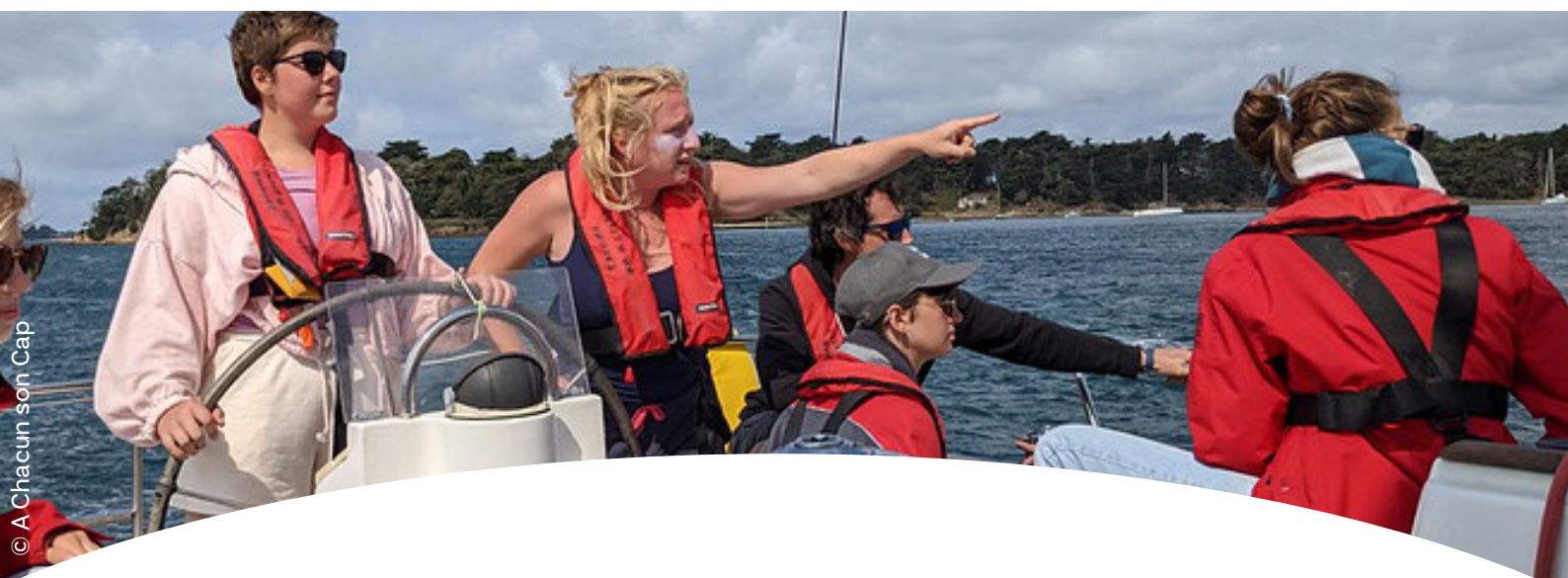




© Yann Dejardin



© CHU d'Angers



© A Chacun son Cap

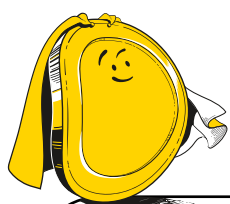
**Devenez partenaire de la Fondation des Hôpitaux
pour soutenir les patients, soignants et aidants**



Présentation des actions de la Fondation : faire du bien autour des soins

Créée en 1989 et présidée depuis juin 2019 par Madame Brigitte Macron, la Fondation des Hôpitaux a pour vocation **d'améliorer le quotidien des patients, des soignants et des aidants** au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux tout en accompagnant des **initiatives innovantes locales**.

La Fondation intervient sur l'aménagement matériel des services, le soutien aux familles, le développement des activités, l'accompagnement des jeunes et fait face à l'actualité urgente.



L'opération Pièces Jaunes : campagne emblématique de la Fondation

La Fondation organise chaque année l'**opération Pièces Jaunes** en faveur des enfants et adolescents hospitalisés.

Depuis 1989, **17 700 projets** ont été soutenus par la Fondation des hôpitaux. Parmi eux, **9 700 projets** concernent les Pièces Jaunes.

Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est le **soutien matériel** au moyen d'un **don financier**, en **nature** ou en **compétence** à un organisme qui œuvre en faveur de l'intérêt général. Reconnue d'utilité publique, la Fondation des Hôpitaux peut bénéficier de ce dispositif et vos dons peuvent ouvrir droit à certains **avantages fiscaux**.

L'entreprise bénéficie d'une **réduction d'impôt** égale à l'un des montants suivants :

- **60 %** du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à **2 millions d'euros**
- **40 %** pour la part du don supérieure à **2 millions d'euros**

Le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de **20 000 €** ou **0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe** de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé. Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent du don est étalé au maximum sur **les 5 exercices suivants**.

Outre cette fiscalité avantageuse, le mécénat est un **outil stratégique de communication** et d'image pour vous et votre entreprise et vous permet d'intégrer un véritable **réseau de bienfaiteurs**.



Pourquoi devenir partenaire de la Fondation ?

En devenant partenaire, vous soutenez concrètement nos actions et bénéficiez d'une **communication privilégiée** sur celles-ci et les événements de la Fondation.

Les équipes de la Fondation ont de **nombreux projets** à vous proposer sur tout le territoire français pour améliorer le quotidien des **patients**, des **soignants** et des **aidants**.

Vous impliquerez ainsi vos collaborateurs autour **d'actions fédératrices** et porteuses de sens et serez engagés auprès d'une Fondation reconnue pour sa connaissance des enjeux locaux et initiatrice de **projets innovants** pour le **bien-être à l'hôpital et en EHPAD**.

Retrouvez ci-dessous quelques exemples de **projets financés** par la Fondation :



RAPPROCHEMENT DES FAMILLES : MAISON DES FAMILLES, BESANÇON (25)

L'une des missions historiques des Pièces Jaunes est de permettre aux parents d'être au plus proche de leur enfant à l'hôpital. La Fondation des Hôpitaux a ainsi soutenu l'association Semons L'espoir, à l'origine de la création d'une **maison des familles**.

La Fondation des Hôpitaux a pu participer à **l'agrandissement de la maison**, en créant 12 nouvelles chambres à destination des familles.

La maison des familles offre une solution **d'hébergement confortable** et à **proximité du CHU de Besançon**, indispensable pour accompagner au mieux les enfants pendant leur séjour à l'hôpital.

Subvention de la Fondation : 300 000 €



OEUVRER AU BIEN-VIEILLIR : LE JARDIN ENCHAN'THÉ À L'EHPAD PLABENNEC (29)

La Fondation des Hôpitaux finance des projets **en EHPAD et dans les services gériatriques** de l'hôpital depuis sa création.

Aujourd'hui, les projets financés répondent à de larges besoins de **lien social et familial**. Ainsi, le développement des activités, des projets, favorisant **l'intergénérationnel** et la mobilité douce, sont soutenus par la Fondation des Hôpitaux.

L'EHPAD de Plabennec a lancé un **coffee shop** ouvert aux résidents, mais également aux habitants de la commune, aux familles et aux professionnels de l'EHPAD.

L'objectif de ce projet est de permettre aux résidents de créer du **lien social** et de faire de l'EHPAD un **lieu d'épanouissement et d'innovation**.

Subvention de la Fondation : 10 000 €

ESPACE SOIGNANTS : VALENCIENNES (59)

La Fondation s'engage à soutenir **les soignants** depuis 2020.

L'objectif de cet espace est de proposer aux soignants des lieux dédiés au **bien-être** dans un **environnement accueillant et moderne**.

Ce lieu offre aux **200 professionnels de santé** des activités et du matériel adapté comme de l'équipement nécessaire à la **relaxation**, des **activités de co-working** ou encore de **l'équipement sportif**.

En permettant ces moments de pause, ces aménagements favorisent une **meilleure gestion de la charge de travail et des conditions d'exercice des professionnels**.

Subvention de la Fondation : 55 081 €



Votre engagement à nos côtés permet notamment de :

- Soutenir une Maison des Adolescents ou une Maison des Parents (de 50 000 à 500 000 €)
- Soutenir l'aménagement d'une ou plusieurs salles d'activités (de 10 000 à 50 000 €)
- Soutenir l'acquisition de mobilier ou de lits accompagnants (de 1 000 à 10 000 €)

Comment devenir partenaire de la Fondation ?

Vous pouvez **nous soutenir par différents moyens** en fonction de vos capacités et de votre politique RSE, comme par exemple :

1 MOBILISER VOTRE ENTREPRISE

- Faire un **don financier** direct
- **Mettre à disposition des espaces de communication** ou fournir diverses prestations de services utiles à nos actions
- **Relayer nos actions** et nos événements auprès de vos clients et réseau
- **Soutenir notre visibilité** en proposant de **l'asilage colis**

2 MOBILISER VOS COLLABORATEURS

- **Organiser des collectes de dons** financiers à destination de vos collaborateurs en notre nom et pour notre compte
- Mettre en place une **cagnotte solidaire** à destination de votre réseau
- Mobiliser vos collaborateurs en proposant de **l'arrondi sur salaire**
- Mettre à disposition de notre oeuvre **les compétences et savoir-faire de vos collaborateurs** sur leur temps de travail



© Yann Dejardin

3 MOBILISER VOS CLIENTS

- **Collecter auprès de vos clients** et de votre réseau au nom et pour notre compte via les **tirelires Pièces Jaunes** ou par QR code
- Mettre en place un **dispositif d'arrondi en caisse** à destination de vos clients au profit de la Fondation. Ce dispositif permet aux clients d'arrondir le montant de leurs achats à l'euro supérieur lors de leur passage en caisse.
- **Commercialiser un produit-partage** et reverser tout ou partie du prix de vente à la Fondation



Les équipes de la Fondation sont à votre disposition pour permettre la mise en place d'un partenariat sur-mesure et impactant.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationhopitaux.fr

VOS CONTACTS



Cécile COLSON

Directrice du Développement
des Ressources

cecile.colson@fondationhopitaux.fr



Doria LACOURT

Chargée de partenariats

doria.lacourt@fondationhopitaux.fr

*En soutenant la Fondation des Hôpitaux, vous soutenez nos valeurs :
engagement - solidarité - proximité - confiance*

**Grâce à votre soutien, la mobilisation de la
Fondation des Hôpitaux continue ! Merci !**